Conditions Définitives en date du 19 juin 2014

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Programme d'émission de Titres de 1.000.000.000 d'euros
(Euro Medium Term Note Programme)
(Le « Programme »)

Émission obligataire de 11.500.000 d'euros portant intérêt à taux variable et venant à échéance en juin 2020
(les « Titres ») émis dans le cadre du Programme

Souche : **2014-4**

Tranche : **1**

Prix d'émission : **100 %**

Société Générale Corporate & Investment Banking

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire
LE 23 JUIN 2014
ARRIVÉE

Le Prospectus de Base auquel il est fait référence ci-après (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en présumant que toute offre de Titres dans un quelconque Etat Membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la Directive Prospectus (chacun un "**Etat Membre Concerné**") sera faite conformément à une exemption au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans cet Etat Membre Concerné, à l'obligation de publier un prospectus pour les offres des Titres. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Titres dans cet Etat Membre Concerné pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou un Agent Placeur de publier un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément à un prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, au titre de cette offre.

Ni l'Emetteur, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé, ni n'autorise, une quelconque offre de Titres dans d'autres circonstances.

Pour les besoins des présentes Conditions Définitives, les expressions (i) "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative, dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre Concerné) et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et (ii) "**Directive Prospectus Modificative**" signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le prospectus de base en date du 5 décembre 2013 visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 13-651 en date du 5 décembre 2013, tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le numéro 14-208 en date du 16 mai 2014 (ensemble, le "**Prospectus de Base**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des Titres pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites Internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) l'Emetteur (www.valdoise.fr) et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat membre concerné de l'Espace Economique Européen.

1.	**Emetteur :**	Département du Val d'Oise.
2.	(i) Souche n° :	2014-4
	(ii) Tranche n° :	1
	(iii) Date à laquelle les Titres deviennent fongibles :	Sans objet
3.	**Devise Prévue :**	Euros (€)
4.	**Montant Nominal Total :**	
	(i) Souche :	11.500.000 €
	(ii) Tranche :	11.500.000 €
5.	**Prix d'émission :**	100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	**Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :**	100.000 €
7.	**(i) Date d'Emission :**	23 juin 2014
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	**Date d'Echéance :**	La date de Paiement du Coupon la plus proche du 23 juin 2020
9.	**Base d'Intérêt :**	Euribor 3 mois + 0,49% Taux Variable *(autres détails indiqués ci-après)*
10.	**Base de Remboursement/Paiement :**	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total. *(autres détails indiqués ci-après)*
11.	**Changement de Base d'Intérêt :**	Sans objet
12.	**Option de Remboursement :**	Sans objet
13.	**Date des autorisations de l'émission des Titres :**	Délibération n°2-04 du 17 janvier 2014 du Conseil Général de l'Emetteur

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14.	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :**	Sans Objet
15.	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :**	Applicable
(i)	Période(s) d'Intérêts :	3 mois
(ii)	Dates de Paiement du Coupon :	Les 23 juin, 23 septembre, 23 décembre et 23 mars de chaque année à compter du 23 septembre 2014 et jusqu'à la Date d'Echéance incluse.
(iii)	Première Date de Paiement du Coupon :	23 septembre 2014
(iv)	Date de Période d'Intérêts Courus :	Date de Paiement du Coupon
(v)	Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré "Suivant Modifié"
(vi)	Centre(s) d'Affaires (Article 5(a)) :	TARGET
(vii)	Méthode de détermination du (des) Taux d'Intérêt :	Détermination du Taux sur Page Ecran
(viii)	Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) :	Sans objet
(ix)	Détermination FBF :	Sans objet
(x)	Détermination du Taux sur Page Ecran :	Applicable
	- Référence de Marché :	Euribor 3 mois
	- Heure de Référence :	11h00 (heure de Bruxelles)
	- Date(s) de Détermination du Coupon :	Deux TARGET Jours Ouvrés à avant chaque Date de Paiement du Coupon
	- Source Principale pour le Taux Variable :	Reuters page EURIBOR01
	- Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence") :	Sans objet
	- Place Financière de Référence :	Sans objet
	- Montant Donné :	Sans objet
	- Date de Valeur :	Sans objet
	- Durée Prévue :	Sans objet
(xi)	Marge(s) :	+0,49% par an
(xii)	Coefficient Multiplicateur :	Sans objet
(xii)	Taux d'Intérêt Minimum :	Sans objet
(xiii)	Taux d'Intérêt Maximum :	Sans objet
(xiv)	Méthode de Décompte des Jours :	Exact/360

16.	**Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :**	Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17.	**Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :**	Sans objet
18.	**Option de Remboursement au gré des Titulaires :**	Sans objet
19.	**Montant de Remboursement Final de chaque Titre :**	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
20.	**Montant de Versement Echelonné :**	Sans objet
21.	**Montant de Remboursement Anticipé :**	
	Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
	Remboursement pour des raisons fiscales :	
	(i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) :	Non
	(ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) :	Non
22.	**Rachat (Article 6(g)) :**	Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23.	**Forme des Titres :**	Titres Dématérialisés
	(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii) Etablissement Mandataire :	Sans objet
	(iii) Certificat Global Temporaire :	Sans objet
24.	**Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :**	TARGET
25.	**Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :**	Sans objet.
26.	**Masse (Article 11) :**	Applicable Représentant titulaire MASSQUOTE S.A.S.U.

RCS 529 065 880 Nanterre
Adresse :
33, rue Anna Jacquin
92100 Boulogne Billancourt
France
Representé par son Président

Représentant suppléant

Gilbert Labachotte
8 Boulevard Jourdan
75014 Paris

Rémunération Applicable

Le Représentant recevra une rémunération annuelle de 450 EUR (hors TVA).
Le Représentant exercera ses devoirs jusqu'à sa dissolution, sa démission ou révocation par une assemblée générale des Porteurs de Titres ou jusqu'à ce qu'il devienne incapable d''agir. Sa nomination prendra automatiquement fin à la Date d'Échéance, ou à celle du Remboursement Anticipé avant la Date d'Échéance.

27. Conversion en euros : Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Par : Monsieur Arnaud Bazin, Président du Conseil Général du Département du Val d'Oise
Dûment habilité

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire
LE 23 JUIN 2014
ARRIVÉE

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i)	(a) Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 23 juin 2014 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
	(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Obligations à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :	Les Titres Existants sont admis aux négociations sur Euronext Paris.
(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	3550 € HT
(iii)	Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives :	Sans objet.

2. NOTATIONS

Le Programme a fait l'objet de la notation suivante :
Fitch France S.A.S. : AA-
Fitch France S.A.S. est établie dans l'Union Européenne, est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site Internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

Les Titres ne font pas l'objet d'une notation

3. NOTIFICATION

Sans objet

4. AUTRES CONSEILLERS

Sans objet

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf (i) indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" et (ii) au titre des commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés sont susceptibles d'effectuer des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION ET DES DEPENSES TOTALES

Sans objet

7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Sans objet

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :	FR0011992775
Code commun :	107910565
Dépositaires :	
(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :	Oui
(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :	Non
Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :	Sans objet
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	**BNP Paribas Securities Services** (Numéro d'affilié à Euroclear France 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France
Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :	**BNP Paribas Securities Services** (Numéro d'affilié à Euroclear France 29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France

9. PLACEMENT

(i) Méthode de distribution :	Non syndiquée
(ii) Si syndiqué	
(a) Noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans objet
(b) Date du contrat de prise ferme:	Sans objet
(c) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :	Sans objet
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	Société Générale
(iv) Montant global des commissions de prise ferme et de placement :	Sans objet
(v) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet
(vi) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S *Compliance Category 1*

(vii)Offre Non-Exemptée : Sans objet

10. TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Sans objet

11. PLACEMENT ET PRISE FERME

Sans objet